

---

Présidence : Irlande

## 631ème SÉANCE PLÉNIÈRE DU FORUM

1. Date : Mercredi 15 décembre 2010

Ouverture : 11 h 35

Clôture : 12 h 35

2. Président : Ambassadeur E. O'Leary

3. Sujets examinés – Déclarations – Décisions/documents adoptés :

Point 1 de l'ordre du jour : DÉCLARATIONS GÉNÉRALES

a) *Contribution financière au projet relatif au mélange en Ukraine* : Suède, Danemark, Ukraine

b) *Huitièmes consultations annuelles sur la mise en œuvre du Document relatif aux mesures de confiance et de sécurité dans le domaine naval en mer Noire, tenues le 9 décembre 2010* : Roumanie (annexe 1)

c) *Contribution financière au projet de démilitarisation en Géorgie* : Irlande, Coordonnateur du FCS pour les projets relatifs aux stocks de munitions conventionnelles (Hongrie), Président

Point 2 de l'ordre du jour : DÉCLARATION DE CLÔTURE PRONONCÉE PAR LE PRÉSIDENT DU FCS, S.E. L'AMBASSADEUR EOIN O'LEARY

Président (annexe 2), Islande, Fédération de Russie, Hongrie, France, États-Unis d'Amérique, Royaume-Uni, Belgique, Grèce, Espagne, Turquie, Azerbaïdjan, Italie, Arménie, Kazakhstan

Point 3 de l'ordre du jour : QUESTIONS DIVERSES

- a) *Questions de protocole* : Ukraine, Président, Portugal
- b) *Inspection d'une zone spécifiée au Kazakhstan effectuée au titre du Document de Vienne* : Canada (annexe 3)

4. Prochaine séance :

Mercredi 19 janvier 2011 à 10 heures, Neuer Saal

---

**631ème séance plénière**

FSC Journal No 637, point 1 b) de l'ordre du jour

**DÉCLARATION DE LA DÉLÉGATION DE LA ROUMANIE**

Le 9 décembre 2010, six États participants – la Bulgarie, la Fédération de Russie, la Géorgie, la Roumanie, la Turquie et l'Ukraine – ont tenu les huitièmes consultations annuelles sur la mise en œuvre du Document relatif aux mesures de confiance et de sécurité dans le domaine naval en mer Noire, sous la présidence de la Roumanie. Les consultations se sont déroulées dans les locaux de la Mission permanente de la Roumanie auprès des organisations internationales à Vienne.

Les États participants ont examiné la mise en œuvre du Document en 2010 et ont souligné les effets positifs de ce document, qui constitue un important instrument de renforcement de la confiance et de la sécurité dans la région de la mer Noire.

Les États participants ont félicité la Bulgarie pour l'excellente organisation et le succès de l'exercice naval annuel de renforcement de la confiance (CANE) « GALATEA – 2010 » et de la visite de la base navale de Varna en mai 2010.

La Roumanie a présenté le programme de l'exercice CANE « RELIANCE – 2011 », qui doit avoir lieu le 25 mai 2011, la visite du port militaire de Constanta prévue pour le 23 mai 2011 et les autres activités programmées pour 2011.

Les États participants ont décidé d'utiliser le réseau de communications de l'OSCE pour la transmission des messages se rapportant au Document. Ils ont salué et accueilli avec satisfaction l'exposé présenté par le Président du Groupe des communications de l'OSCE à la réunion.

Conformément aux dispositions du Document, la Fédération de Russie assurera la présidence en 2011.

Les États participants ont confirmé une nouvelle fois leur ferme intention de poursuivre la mise en œuvre du Document afin de renforcer encore la confiance mutuelle et la coopération dans la région de la mer Noire.

Monsieur le Président, je souhaiterais que le texte de la présente déclaration soit joint au journal de ce jour.

---

**631ème séance plénière**

FSC Journal No 637, point 2 de l'ordre du jour

**DÉCLARATION DU PRÉSIDENT**

Mesdames et Messieurs les ambassadeurs, chers collègues, mesdames et messieurs,

Qu'il me soit permis de prendre une dernière fois la parole pour clore la Présidence irlandaise du Forum pour la coopération en matière de sécurité.

Lorsque notre Ministre des affaires étrangères, M. Micheal Martin, a ouvert la présidence irlandaise du FCS le 8 septembre 2010, il a indiqué que cette présidence accorderait une attention considérable à la contribution du FCS au Sommet et à la Conférence d'examen qui l'a précédée et qu'il s'emploierait à faire progresser l'ensemble des activités du FCS. En particulier, il a déclaré que nous allions œuvrer pour faire progresser au maximum la mise à jour et la modernisation du Document de Vienne. Il ne nous appartient pas, en tant que Président, de dire dans quelle mesure ces objectifs ont été atteints, mais nous pouvons affirmer que les idées de notre ministre ont porté notre action depuis que nous avons pris la Présidence du FCS en septembre dernier.

En principe, l'objectif principal de la Présidence du FCS au cours du troisième trimestre est de préparer la contribution du FCS au Conseil ministériel. Cette année, comme nous le savons tous, les choses ont été sensiblement différentes.

Après un intervalle de onze ans, nos dirigeants se sont réunis lors d'un sommet de l'OSCE à Astana. Ce sommet et sa préparation, qui ont coïncidé avec le 35ème anniversaire de l'Acte final d'Helsinki, ont dominé les travaux de notre Présidence.

**Document de Vienne 1999**

L'adoption de la Décision du FCS No 1/10 au cours de la Présidence hongroise du FCS a déverrouillé le coffre dans lequel le Document de Vienne était « sécurisé » depuis 1999 en nous donnant les moyens de mettre à jour ce document vital. Au début de notre présidence, que le contexte du Sommet a dynamisée, nous avons noté que les délégations étaient ardemment désireuses de présenter des propositions concernant le Document de Vienne 1999. Afin que nous puissions tous prendre la mesure de nos aspirations et de nos espoirs collectifs concernant la modernisation du Document de Vienne 1999, la Présidence a encouragé les délégations, en particulier au cours de la période

qui a précédé la Conférence d'examen, à présenter l'éventail le plus large possible de documents pour servir de matière à discussion.

Cela a suscité une réponse remarquable, comme peuvent en témoigner ceux d'entre vous qui, à diverses reprises, ont quitté cette salle tard dans la soirée à la clôture des travaux du Groupe de travail A. Bien que la charge de travail ait été lourde au cours des semaines qui ont précédé la Conférence d'examen et de celles qui ont suivi, nous estimons, en tant que Président, que nous avons acquis un sens très aigu des ambitions et des aspirations des États participants en ce qui concerne la mise à jour du Document de Vienne. Chemin faisant, nous sommes parvenus à adopter cinq décisions « Document de Vienne Plus », et bien que les décisions potentiellement les plus importantes restent à traiter, je n'en pense pas moins que le travail d'ensemble effectué à ce jour en ce qui concerne le Document de Vienne a été très utile et éclaire nos travaux futurs sur la question.

### **Autres travaux du FCS**

Dans le même temps, il a fallu poursuivre les travaux courants du FCS.

S'agissant de son programme général pour le premier semestre de l'année prochaine (2011), le FCS a adopté une décision concernant l'ordre du jour et les modalités de l'atelier de l'OSCE pour déterminer le rôle approprié de l'Organisation dans la facilitation de la résolution 1540 du Conseil de sécurité de l'ONU. Cet atelier aura lieu les 27 et 28 janvier 2011.

En outre, le Forum a adopté une décision sur l'ordre du jour et les modalités de la vingt-et-unième réunion annuelle d'évaluation de l'application (qui doit se tenir les 1er et 2 mars 2011). Cependant, nous sommes toujours dans l'attente d'un consensus sur la décision concernant le Séminaire du haut niveau sur les doctrines militaires (qui doit avoir lieu les 24 et 25 mai 2011). Nous espérons parvenir à un consensus sur cette décision au début de l'année prochaine.

Le FCS a adopté, sous la Présidence précédente, celle de la Hongrie, le Plan d'action pour les ALPC. Avant notre départ pour Astana, le Forum a adopté la première décision en vue de la mise en œuvre de ce Plan d'action, relative à l'échange d'informations sur le contrôle des activités de courtage des ALPC. Actuellement, nous sommes saisis de propositions, qui sont en attente d'un consensus au stade du projet de décision, sur les stocks de munitions conventionnelles et le Code de conduite. Comme dans le cas des doctrines militaires, les travaux sur ces questions sont bien avancés et nous espérons que des décisions seront adoptées au début de 2011.

### **Sommet**

Comme je l'ai dit la semaine dernière, le fait que la Déclaration d'Astana reconnaisse l'importance du FCS et exprime nos attentes en ce qui concerne la modernisation du Document de Vienne 1999 est déterminant.

Cela est exprimé en particulier au paragraphe 8 de la déclaration du Sommet, où il est dit que « Nous apprécions les travaux du Forum pour la coopération en matière de sécurité et

attendons avec intérêt l'actualisation du Document de Vienne 1999 ». De fait, les dispositions générales du paragraphe 8, les passages du document tels que le paragraphe 5 concernant « le rôle important de l'Organisation dans la mise en place de mesures de confiance et de sécurité efficaces » et la promesse d'aider les prochaines présidences à élaborer un plan d'action constituent un mandat clair qui a été donné au FCS par nos chefs d'État pour qu'il approfondisse et accélère ses travaux.

Les travaux du FCS sur un plan d'action sont déjà bien avancés et on trouvera largement matière pour le développement futur de ces travaux dans les deux documents qui ont occupé une place centrale dans nos discussions au cours de la période qui a précédé Astana, à savoir :

- la contribution du FCS au Sommet d'Astana
- la proposition concernant un projet de programme de l'OSCE pour de nouvelles mesures dans le domaine de la maîtrise des armements conventionnels et des mesures de confiance et de sécurité.

## **Remerciements**

Nombreux sont ceux envers lesquels la Présidence irlandaise a une considérable dette de gratitude et sans le soutien desquels notre Présidence ne se serait peut-être pas déroulée de façon aussi harmonieuse.

Permettez-moi tout d'abord de mentionner le Coordonnateur pour le Document de Vienne 1999, M. Pierre von Arx. Dans le but d'analyser et d'évaluer ce qu'il serait possible de réaliser en ce qui concerne les décisions relatives au « Document de Vienne Plus » en préalable à Astana ainsi que de fournir des orientations en la matière, la Présidence a estimé qu'il était nécessaire de nommer un coordonnateur expérimenté et réputé pour entreprendre ce travail de la plus haute importance. Pierre, nous n'ignorons pas que vous avez consacré de nombreuses heures à cette tâche et nous vous adressons nos remerciements les plus sincères pour votre soutien et les résultats que vous avez obtenus.

Ma gratitude va également au colonel Anton Eisner, Coordonnateur pour le Code de conduite relatif aux aspects politico-militaires de la sécurité, qui a lui aussi travaillé sans relâche sur son portefeuille d'activités, en particulier sur un guide de référence concernant le Code de conduite de l'OSCE, et, à n'en pas douter, le projet de décision à ce sujet sera adopté au début de l'année prochaine.

Je me dois aussi de remercier le lieutenant-colonel Laszlo Szatmari, qui a repris le dossier des stocks de munitions conventionnelles (SMC) du lieutenant-colonel Niels Petersen. Laszlo, merci de continuer à faire avancer les travaux concernant les SMC dans le cadre d'une série de projets, dont le plus important jamais lancé par l'OSCE, portant sur l'élimination du propergol liquide, appelé également mélange, en Ukraine.

Il va sans dire que les armes légères et de petit calibre (ALPC) sont pour nous, ici au sein du FCS, une question essentielle. Je tiens à cet égard à remercier le colonel Anders Byren, notre Président du Groupe informel des Amis sur le travail normatif dans le domaine

des ALPC. Bien que l'accent ait été mis essentiellement sur le Document de Vienne durant notre Présidence, le colonel Byren a continué de concentrer ses efforts sur le plan d'action du FCS relatif aux ALPC, un sujet qui demandera notre attention soutenue au cours de l'année à venir.

Enfin et surtout, mes remerciements vont au colonel Steve Hartnell pour son travail sans relâche en tant que Coordonnateur des projets relatifs aux ALPC. Pour ne citer qu'un exemple, ses efforts ont contribué à l'achèvement de la première phase du projet en Biélorussie, l'amélioration de la sécurité sur cinq sites de stockage d'ALPC ayant été confirmée par une visite des donateurs effectuée en septembre. Les travaux se poursuivent sur deux sites intermédiaires et un accord est intervenu entre le Ministère de la défense biélorusse, le PNUD et les donateurs sur le site prioritaire des travaux dans le cadre de la phase 2 du projet. La priorité doit être à présent de trouver des fonds pour la poursuite de ces travaux.

Ce n'est pas non plus un secret que le colonel Hartnell a été un des principaux artisans de la proposition initiale du Royaume-Uni et de la décision prise ultérieurement intitulée « Échange d'informations concernant les Principes de l'OSCE relatifs au contrôle du courtage des ALPC ». Il s'agit là d'une décision importante en soi et d'une première étape dans la mise en œuvre de notre plan d'action sur les ALPC. Merci, colonel Hartnell.

Je voudrais également exprimer mes sincères remerciements et ma gratitude au Directeur du CPC, à la Section d'appui au FCS, aux Services de conférence et, bien entendu, à nos interprètes pour leur travail assidu et leur dévouement aux tâches du FCS.

Permettez-moi de remercier chaleureusement nos amis hongrois qui ont si efficacement guidé le Forum au cours du deuxième trimestre. Nous leur souhaitons plein succès alors qu'ils quittent la Troïka pour assumer de nouvelles responsabilités dans le cadre de la Présidence de l'UE.

J'adresse mes remerciements particuliers à la Grèce qui, après avoir présidé l'OSCE, a pris la présidence du FCS au début de cette année et nous a inclus dans ses plans pour 2010.

Je souhaite la bienvenue à l'Italie au sein de la Troïka du FCS et me réjouis à la perspective de travailler avec elle au cours des premiers mois de la nouvelle année tandis que nous continuons de faire partie de cette Troïka.

Je voudrais rendre un hommage particulier à la délégation kazakhe pour son excellente présidence de l'OSCE cette année, ainsi que pour son travail sans relâche et sa volonté résolue de guider l'Organisation vers son premier Sommet en plus d'une décennie et d'en faire un succès.

Le moment de passer le témoin à nos amis islandais approche. Stefan, nous vous souhaitons, ainsi qu'à votre équipe, plein succès dans le cadre de votre présidence durant les premiers mois de 2011 et nous demandons à tous les États participants, à tous les collègues réunis ici ce matin et à ceux qui siégeront dans cette salle au cours des prochains mois d'aider la Présidence islandaise à poursuivre le travail du FCS. La délégation irlandaise vous assure de son soutien à cet égard.

Pour terminer, je voudrais adresser nos meilleurs vœux pour Noël et le nouvel an à tous nos collègues et à leurs familles, et j'attends avec intérêt de poursuivre notre fructueux travail au sein du FCS en 2011.

La présente déclaration sera jointe au journal de ce jour.





**Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe**  
**Forum pour la coopération en matière de sécurité**

FSC.JOUR/637  
15 December 2010  
Annex 3

FRENCH  
Original : ENGLISH

---

**631ème séance plénière**

FSC Journal No 637, point 3 b) de l'ordre du jour

**DÉCLARATION DE LA DÉLÉGATION DU CANADA**

Au cours de la semaine du 8 novembre 2010, le Canada a effectué une inspection en vertu du Document de Vienne 1999 dans une zone spécifiée sur le territoire du Kazakhstan.

L'équipe d'inspection, composée de personnel canadien et danois, était accompagnée par le Chef de l'unité de vérification du Canada et a été bien accueillie par les représentants officiels kazakhs, qui n'ont ménagé aucun effort pour s'acquitter de leurs obligations et satisfaire à toutes les exigences de l'inspection.

Cette inspection a été effectuée par hélicoptère et au sol, sur une zone d'environ 35 000 km<sup>2</sup>.

Le Canada tient à féliciter le Kazakhstan pour cette excellente inspection, qui est allée bien au-delà de ce que prévoit le Document de Vienne 1999 pour ce qui est d'assurer le respect des engagements, la transparence et l'ouverture et a donc été couronnée de succès.